



Commune de Feillens

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 mars 2023

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de présents : 20 (JY. Gonod a donné pouvoir à C. Favre, F. Mendes a donné pouvoir à N. Chanut, O. Verne a donné pouvoir à A. Delalande)

Votants : 22 (G. BillouDET, Maire, ne prend pas part au vote)

Votes : Pour 22 – Contre 0 – Abstentions 0

Date de convocation : 24 février 2023

L'an deux-mille-vingt-trois et le deux mars, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de FEILLENS s'est réuni au nombre prévu par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET, Maire.

Présents : Mmes Boyer L., Carillier M., Chanut N., Desnoyer J., Duby R., Gonod S., Joly E., Poli V., Renoud-Lyat C., et MM BillouDET G., Bornarel R. (arrivé à 20h30), Chambard B., Condemine J-P., De Crombrughe M., Delalande A., Dumas G., Favre C., Goyon F., Monterrat G., Vaissaud D.

Excusés : Mmes Mendes F. (a donné pouvoir à Chanut N.), Verne O. (a donné pouvoir à Delalande A. et M. Gonod JY. (a donné pouvoir à Favre C.)

Secrétaire de séance : Denis Vaissaud

Objet : Budget assainissement – Approbation du compte administratif 2022

Monsieur le Maire présente les résultats du compte administratif 2022 pour le budget assainissement, qui se résumant ainsi :

Détermination des résultats				
		Investissement	Fonctionnement	Total
1	Recettes exercice N	229 028.05	475 824.80	704 852.85
2	Dépenses exercice N	401 445.12	428 449.11	829 894.23
I	Résultat de l'exercice (1-2)	-172 417.07	47 375.69	-125 041.38
II	Résultat antérieur	140 881.34	0.00	140 881.34
A	Solde d'exécution (I + II)	-31 535.73	47 375.69	15 839.96
3	Restes à réaliser Recettes N	151 200.00	0.00	151 200.00
4	Restes à réaliser Dépenses N	120 200.00	0.00	120 200.00
B	Solde des restes à réaliser (3 + 4)	31 000.00	0.00	31 000.00
	Résultat d'ensemble (A + B)	-535.73	47 375.69	46 839.96

Conformément à la loi, Monsieur le Maire se retire de la séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le compte de gestion 2022 du budget assainissement

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 21 février 2023

Sous la présidence de Monsieur Guy MONTERRAT, 1^{er} adjoint, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le compte administratif pour l'exercice 2022 du budget assainissement

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Pour copie conforme

Le Maire

Guy BILLOUDET



Affiché le
Le Maire,

Vice-Président du Conseil Départemental, aux routes et aux mobilités
Président de la Communauté de Communes Bresse et Saône